

---

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1986-1987

---

15 DÉCEMBRE 1986

---

## PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne  
pour l'année budgétaire 1987 —  
Partie Ministère de la Région Wallonne\***

## AMENDEMENTS

proposés par

M. V. Féaux

**PROJET DE DÉCRET**  
**contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne**  
**pour l'année budgétaire 1987 —**  
**Partie Ministère de la Région Wallonne**

**AMENDEMENTS**

- a. Au Titre I, section 62, art. 12.03: ajouter 25 millions (nouveau crédit: 26,4 millions)

JUSTIFICATION

Augmenter les moyens et effectifs du Service des préventions des pollutions.

- b. Au Titre II, section 62, art. 73.01: ajouter 15 millions (nouveau crédit: 25 millions).

Au Titre II, section 62, art. 74.02: ajouter 10 millions (nouveau crédit: 11 millions)

JUSTIFICATION

Doter l'Administration de réseaux performants de mesures et d'alerte ainsi que des moyens de transport adéquats.

- c. Au Titre I, section 32, chapitre IV, art. 43.15: réduire de 50 millions (nouveau crédit: 100 millions).

JUSTIFICATION

Crédit surestimé.

V. FÉAUX